

HABITAT JEUNES

Élections municipales
des 15 et 22 mars 2026



Mobilisons-nous !

Extrait de la Motion Habitat Jeunes 2025-2029 :

« Développer des actions d'éducation à la vie démocratique afin de permettre aux jeunes de défendre leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, dans un contexte de crises multiples.

Nos actions garantissent à chacun et chacune la liberté de conscience, tout en les aidant à prendre du recul face aux tensions idéologiques et politiques qui traversent notre société. Elles s'inscrivent dans une démarche d'éveil à l'esprit critique, afin que les jeunes deviennent - ou demeurent — des citoyen·nes éclairé·es et lucides. Cela implique de créer des espaces de dialogue, de débat, et d'expérimentation démocratique, où chacun·e peut s'exprimer librement, être écouté·e et se confronter à la pluralité des opinions.

Face aux tensions idéologiques croissantes et à la montée de l'extrémisme, il est essentiel d'aider les jeunes à prendre du recul, à déconstruire les stéréotypes et à se forger un regard personnel fondé sur l'analyse, la réflexion et l'ouverture. »

L'ambition Habitat Jeunes n'est pas de faire pour, mais de faire avec. C'est de créer les conditions pour que chaque individu soit acteur de la construction de son savoir par l'interaction et la confrontation avec le savoir des autres afin que chacun·e puisse s'épanouir et trouver la place de citoyen·ne qui lui revient.

Sommaire

1.	Pourquoi aborder le sujet des élections avec les jeunes ?	4
2.	Élections municipales et communautaires : kesako ?	5
3.	Voter : mode d'emploi	8
4.	Quelques repères sur les tendances politiques en France	10
5.	Quelles animations proposer ?	12
6.	Quels partenaires solliciter pour intervenir en résidence ?	17
7.	Sites Ressources	17
	ANNEXE	19

1.

Pourquoi aborder le sujet des élections avec les jeunes ?

Les élections sont un de ces moments « politiques », qui concernent la cité, c'est-à-dire un des temps où les jeunes peuvent exercer leur rôle d'acteurs et d'actrices de leur territoire. Même si le vote n'est pas le seul et unique moyen d'exercer sa citoyenneté (on pense d'ailleurs à tous les résident·es à qui ce droit n'est pas accordé), il n'en reste pas moins un outil !

Dans ce contexte, il ne s'agit pas de dire aux jeunes pour qui voter mais bien de les **mobiliser autour de cette échéance et de créer des espaces pour échanger sur les enjeux** afin qu'ils et elles ne soient pas exclu·es de ce moment politique.

LE VOTE DES JEUNES AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

Quel que soit le type de scrutin, le taux d'abstention des 18-24 ans est supérieur de 10 points en moyenne à celui de l'ensemble de la population¹.

Aux dernières élections municipales de 2020, qui avaient lieu dans un contexte très particulier en raison de la pandémie, le **taux d'abstention des 18-34 ans a atteint 70%**², sachant que le taux pour l'ensemble de la population était de 56%.

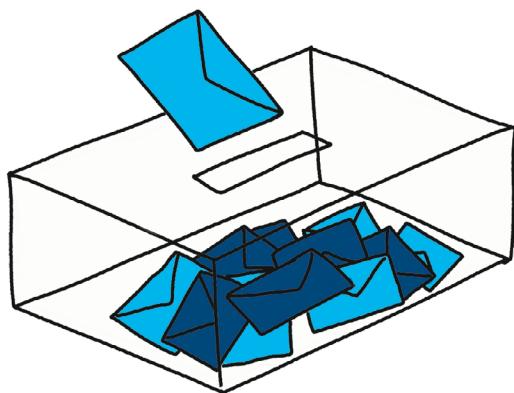
Aux municipales de 2014, il était pour les 18-24 ans de 57% contre 36,5% pour l'ensemble de la population³.

Il y a donc un enjeu

à mobiliser les jeunes

pour se rendre aux urnes

les 15 et 22 mars 2026.



COMMENT ENCOURAGER LES JEUNES À VOTER POUR CETTE ÉLECTION ?

Les communes sont des lieux de vie. Ce qui s'y passe concerne directement les jeunes. Il est important de faire prendre conscience aux jeunes que voter, c'est un droit, mais c'est surtout un pouvoir.

Comme le rappelle la campagne de communication de l'Université d'Aix Marseille⁴ : Voter, c'est avoir un mot à dire sur ce qui entoure les jeunes au quotidien :

- Parce que ne pas voter, c'est laisser les autres décider pour soi.
- Parce que la ville, c'est là où les jeunes vivent, travaillent ou étudient, même temporairement.
- Parce que les décisions prises par la mairie ont un impact direct sur la vie des jeunes

Quelques exemples de ces impacts (vous en trouverez davantage dans le tableau en annexe) :

- **Logement** : création ou rénovation de logements jeunes, aides au logement.
- **Transports** : réduction pour les jeunes, nouveaux trajets, horaires adaptés.
- **Alimentation** : soutien aux repas solidaires, création d'épiceries solidaires
- **Loisirs et culture** : accès facilité à la culture, au sport, aux événements gratuits ou à tarif jeunes
- **Espaces de travail** : bibliothèques, lieux de coworking, wifi public.
- **Aides sociales** : soutien aux jeunes en difficulté, accompagnement psychologique, aides d'urgence.

Alors aux prochaines municipales, encourageons les jeunes à faire entendre leur voix. Pour elles et eux, leur ville et leurs conditions de vies !

1 « Le surcroît d'abstention des jeunes accentue le problème posé à la démocratie », Le Monde, 2020

2 Estimation Ipsos-Sopra Steria

3 Pour aller plus loin, [éléments d'explications](#) par Anne Muxel, sociologue et directrice de recherche au CNRS

4 [Campagne de communication](#) Université Aix-Marseille

2. Élections municipales et communautaires : kesako ?

DANS QUELS DOMAINES LES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS PEUVENT-ILS AGIR ?

Les collectivités territoriales – communes, départements, régions – sont distinctes de l'Etat. Elles ont un exécutif (maire, président·e) et une assemblée délibérante, élus au suffrage universel. Leurs compétences (pouvoirs) diffèrent :

- la **Région** est en charge de l'**aménagement des territoires et de l'environnement** (dont elle est cheffe de file), de la formation, ainsi que de la vie économique.
- les **Départements** sont principalement en charge de l'**action sociale** (là aussi, ils sont chefs de file).
- les **Communes** agissent sur les champs relatifs à l'**urbanisme, au logement, à la gestion des espaces publics**. Elles bénéficient également de **compétences au nom de l'Etat** (Etat-Civil, élections...), disposent de **pouvoirs de police** propres et agissent sur les enjeux de sécurité.

Sur certains sujets, les **collectivités agissent de manière complémentaire** :

- selon une logique d'échelle. Exemple : éducation : communes pour la maternelle et l'élémentaire, Département pour les collèges, Région pour les lycées...
- ou d'approche thématique (approche sociale des sujets logements par le Département...).

Certaines compétences sont transversales/partagées (égalité hommes-femmes, tourisme, sport, culture, éducation populaire...).

Concernant les communes, deux particularités à souligner :

- **elles disposent (ce sont les seules) de la clause de « compétence générale ».** Cela veut dire **qu'elles peuvent agir dans tous les domaines**, tant qu'elles n'empiètent pas sur les compétences attribuées par la loi à l'Etat ou une autre collectivité.
- **le développement des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** depuis les années 1990 (exemples : communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole). **Ces EPCI se voient transférer certaines compétences obligatoires par les communes** qui les composent.

Exemples : opérations d'aménagement, les déchets, l'eau et l'assainissement...

En annexe, un tableau présente les principales compétences des communes et EPCI.

Il peut être intéressant de travailler sur cette base avec les jeunes en prenant des exemples d'actions menées dans leur commune (cf. cycle d'animations ci-dessous).

QUI ON ÉLIRA LES 15 ET 22 MARS ?

On n'élit pas directement le ou la maire, mais les conseiller·es municipaux.

Le ou la maire, ainsi que ses adjoint·es, sont élue·s par ces conseiller·es municipaux par la suite, lors du premier conseil municipal.

De plus, on élit en même temps les conseiller·es communautaires, c'est-à-dire celles et ceux qui siègeront dans les groupements de communes (EPCI = communautés d'agglo, communautés de communes, métropoles).

Pour les communes de + de 1000 habitant·es, ce sont deux listes distinctes sur le même bulletin de vote.

Recto (Verso vierge)

Liste des candidats au conseil municipal Titre de la liste

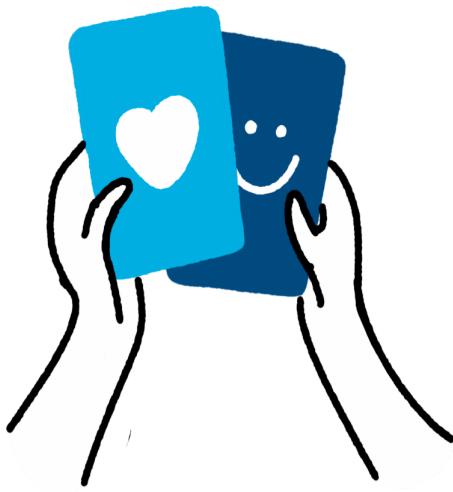
1. Coline
2. Karim
3. Léonie
4. Gaspard
5. Camille
6. Tien
7. Samia
8. Jonathan
9. Awa
10. Renn
11. Justine
12. Aurélien
13. Thiphaine
14. Béranger
15. Sylvie
16. Kevin
17. Romane
18. Arnaud
19. Claire
20. Omar
21. Linda
22. Marcel
23. Véronique
24. Pedro
25. Nathalie
26. Christian
27. Maud
28. Guy
29. Brigitte
30. Julien
31. Marie-Laure
32. Jean-François
33. Clémence

Liste des candidats au conseil communautaire

1. Coline
2. Karim
3. Léonie
4. Jonathan
5. Awa
6. Aurélien
7. Thiphaine
8. Béranger
9. Sylvie
10. Kevin
11. Romane
12. Arnaud
13. Claire

Pour les communes de - de 1000 habitant·es, les conseiller·es communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre de la liste (le maire puis les adjoints puis les autres conseillers municipaux, avec priorité aux listes ayant obtenu le plus de voix).

Vidéo : [Comment on élit un·e maire ?](#)



Pour les municipales, c'est un **scrutin proportionnel de liste à 2 tours** :

- **Liste** : on élit une liste de personnes. Il n'est pas possible d'ajouter ou supprimer des noms ou de modifier l'ordre de la liste.
Les listes doivent être paritaires : avec alternance obligatoire entre une femme et un homme.
- **Proportionnel** :
 - Au premier tour, si une liste obtient la **majorité absolue** des suffrages exprimés, la moitié des sièges lui est attribuée. C'est ce qu'on appelle la « prime majoritaire ». L'autre moitié des sièges est proportionnellement répartie entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés.
 - Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, un second tour est organisé.
- Seules les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour peuvent se représenter.
- Les candidat·es qui ont obtenu entre 5% et 10% des suffrages peuvent rejoindre une autre liste.
- La répartition des sièges du conseil municipal se fait comme au premier tour : prime majoritaire avec répartition proportionnelle à la plus forte moyenne.

POUR COMBIEN DE TEMPS ?

Pour 6 ans.

COMMENT ON LES ÉLIT ?⁵

Selon les élections, il existe différentes modalités pour élire des représentant·es, que l'on appelle « mode de scrutin ».

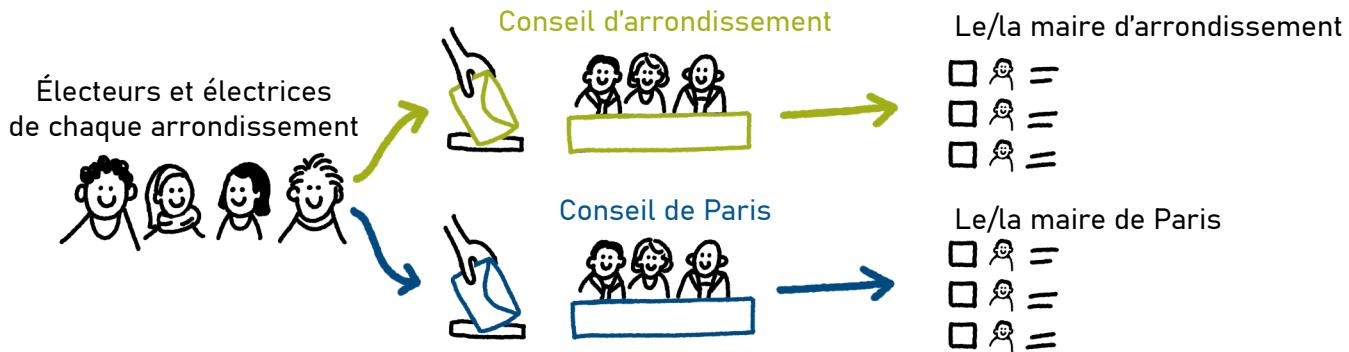
Les conseiller·es municipaux sont élu·es au **suffrage universel direct** : les électeur·ices votent directement pour des candidat·es.

Le cas de Paris, Lyon et Marseille

Pour ces 3 villes, à la suite d'une réforme d'août 2025 (loi PLM), il y a désormais deux scrutins, qui ont lieu le même jour dans le même lieu : donc deux bulletins de vote dans deux urnes différentes :

- **Un scrutin pour élire les conseiller·es municipales** de Lyon et de Marseille et les membres du Conseil de Paris (conseiller·es de Paris). Pour ce scrutin, la circonscription électorale est la commune. Ces conseiller·es de Paris éliront ensuite parmi elles et eux le ou la maire de Paris.
- **Un scrutin pour élire les conseiller·es d'arrondissement**. Pour ce scrutin, la circonscription électorale est l'arrondissement (à Marseille, les circonscriptions regroupent deux arrondissements). Ces conseiller·es éliront ensuite parmi elles et eux le ou la maire d'arrondissement

La réforme de la loi PLM : un jour, deux élections

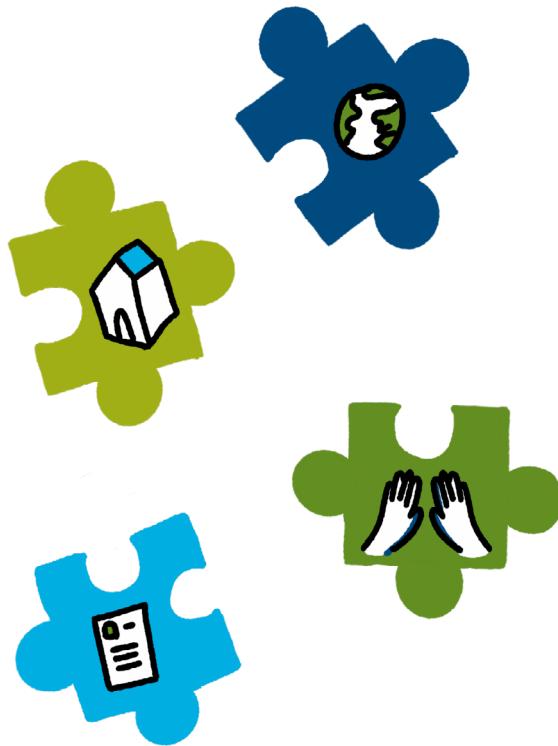


QUI PEUT VOTER AUX MUNICIPALES ?

Tout citoyen·ne français·e âgé·e de plus de 18 ans et inscrit·e sur les listes électorales, mais aussi les ressortissant·es d'un pays de l'Union Européenne, habitant en France, jouissant de leurs droits civiques et politiques en France et dans leur pays d'origine.

ABSTENTION, VOTES BLANCS ET NULS

- **L'abstention** signifie qu'une personne inscrite sur les listes électorales ne se déplace pas pour voter à une élection. Elle peut le faire pour plusieurs raisons, mais les deux principales analyses qui sont faites de l'abstention sont :
 - La manque d'intérêt pour une élection, dont on ne perçoit pas les enjeux. Ainsi, le taux d'abstention est souvent plus élevé pour les élections européennes que pour les présidentielles.
 - Une expression d'un mécontentement vis-à-vis de la classe politique, du système politique...



L'abstention n'a pas d'impact sur le calcul des suffrages exprimés, mais elle est mentionnée dans les résultats.

- **Le vote blanc** signifie que l'électeur·rice s'est déplacé·e pour voter mais n'a placé aucun bulletin dans l'enveloppe.
- **Le vote nul** signifie que l'électeur a voté mais soit a placé plusieurs bulletins dans l'enveloppe, soit un bulletin d'une personne qui ne se présente pas, soit un bulletin altéré (déchiré, rayé, dessins...).

Le vote est alors comptabilisé parmi les suffrages exprimés et a un impact sur les résultats. Toutefois, le nombre de bulletins blanc ou nuls sont souvent peu mis en avant dans les résultats.

3. Voter : mode d'emploi

Voici quelques accroches pour informer les jeunes sur les démarches à réaliser⁶.

TU VEUX VOTER ? MAIS AVANT, IL FAUT QUE TU SOIS INSCRIT·E !

Pour voter, il faut être inscrit·e sur les listes électorales.

L'inscription est possible en ligne jusqu'à quelques semaines avant le scrutin. **Tu as jusqu'au 6 février 2026 (ou le 5 mars 2026 selon ta situation*)**, pour le faire. C'est rapide, gratuit et 100 % en ligne.

*jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

Une fois ton inscription terminée, tu seras également prêt·e pour voter pour les élections à venir, notamment les prochaines élections présidentielles !

■ [Fais ta demande en ligne](#)

Tu peux voter même si tu n'as pas ta carte électorale : **une pièce d'identité suffit !**

Depuis quelques années, si tu as fait ton recensement citoyen à 16 ans, tu es automatiquement inscrit sur les listes électorales à tes 18 ans !

Mais ça ne coûte rien de vérifier que tout est OK !

■ [Vérifie ton inscription](#)

Petit conseil : Si tu es inscrit·e dans ta ville d'origine, pense à t'inscrire dans la ville où tu vis pour pouvoir voter plus facilement ! Mais sache également que tu peux voter par procuration si tu ne peux pas te déplacer le jour J.

BIENTÔT DANS TA BOÎTE AUX LETTRES !

Quelques jours avant le premier tour, tu recevras dans ta boîte aux lettres les programmes des différentes listes candidates.

Les programmes présentent ce que chaque candidat·e souhaite mettre en place pour améliorer la vie dans ta ville, ton quartier, ton campus si tu es étudiant.e. Ces documents te permettent de comparer les projets et de choisir la liste la plus proche de tes idées !

C'est une belle occasion de t'intéresser à la vie

citoyenne et de voir comment tes choix peuvent avoir un impact concret.

COMMENT SE PASSE LE VOTE ?

Le jour J, tout est simple : Pour voter tu dois te rendre à ton bureau de vote. Un bureau de vote, c'est quoi ? C'est l'endroit où tu vas pour déposer ton bulletin, c'est souvent dans une école, une mairie ou une salle municipale près de chez toi.

5 minutes,

un bulletin,

une décision !

- Tu vas au bureau de vote indiqué sur ta carte électorale ou sur le site du ministère de l'intérieur
- Tu prends les bulletins et une enveloppe
- Tu passes dans l'isoloir pour voter en toute confidentialité
- Tu montres ta pièce d'identité
- Tu glisses l'enveloppe dans l'urne avec la fameuse phrase : « **A voté !** »
- Tu signes la liste d'émargement

C'est un petit geste,

mais il a un grand pouvoir

C'est là que ta voix compte, au même titre que celle de tout le monde.

LA PROCURATION

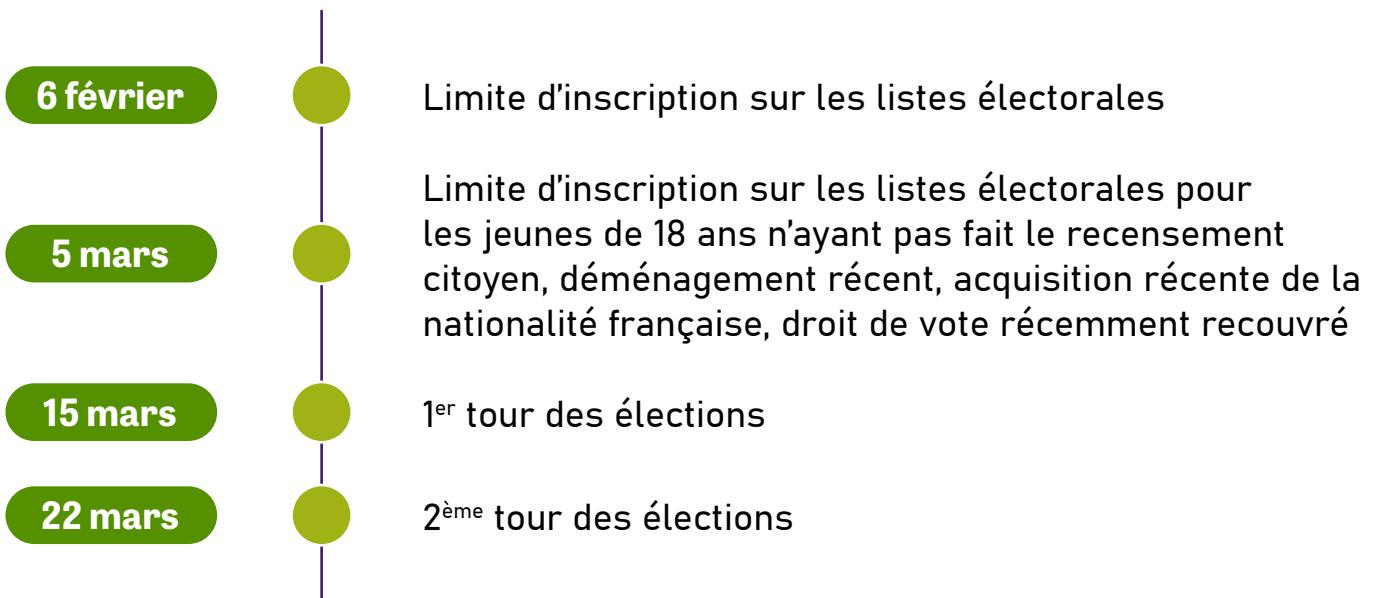
Tu peux voter même si tu n'es pas dans ta ville grâce à la procuration.

La procuration, c'est un moyen de faire voter quelqu'un·e à ta place si tu ne peux pas te déplacer le jour des élections.

Tu fais une demande avant le jour du vote, tu choisis la personne qui votera à ta place avec ta carte d'électeur. Elle n'est pas obligée de résider elle-même dans ta commune.

[Faire une procuration](#)

TIME LINE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026



LES LIENS UTILES POUR T'INFORMER SUR LES ÉLECTIONS

[Vérifier mon inscription](#)

[Fais ta demande en ligne](#)

[Faire une procuration](#)

[Tout savoir sur les élections](#)



4. Quelques repères sur les tendances politiques en France

La vie politique française s'est traditionnellement scindée autour de deux grands pôles : "gauche" et "droite" qui représentent des tendances opposées selon les orientations, politiques et les valeurs. **Il n'y a pas de définition officielle admise par tou·tes de la gauche et de la droite.**

Pour comprendre ces grandes orientations vous pouvez vous référer à [cette vidéo](#) ou à [celle-ci](#).

Les orientations de la « gauche » et de la « droite » se traduisent dans les programmes nationaux des partis politiques.

Cela est moins évident dans le cas des élections municipales : les programmes municipaux sont

spécifiques aux enjeux locaux et des territoires.
On observe que de nombreux·ses candidat·es aux élections municipales dissimulent ou abandonnent leurs étiquettes politiques⁷, ce qui rend plus difficile la lecture⁸ du clivage « gauche » « droite »⁹.

Nous vous proposons néanmoins quelques repères sur les valeurs portées par les différents courants, et des exemples concrets de politiques locales de mairies de « gauche et écologiste », de « droite » et « d'extrême-droite ».

NB : Cette liste est non-exhaustive et ne reflète pas l'ensemble des tendances et mesures à l'échelle des 34 935 communes en France.



Les valeurs de la gauche : le progrès social, l'égalité sur les plans économique, politique ou social, l'intervention forte de la puissance publique (Etat, collectivités), l'écologie

| Les principaux partis politiques à gauche : La France Insoumise (LFI), le Parti Socialiste (PS), les Ecologistes, le Parti Communiste Français (PCF).

Exemples de mesures menées par des mairies de gauche et écologiste :

- Mise en place d'une caisse alimentaire solidaire pour rendre effectif le droit à l'alimentation pour tou·tes (Mairie du 20^e arrondissement de Paris)¹⁰
- Expérimentation d'un Revenu de Solidarité Jeunes (Métropole de Lyon)¹¹
- Développement des pistes cyclables et de la piétonnisation des rues, réduction de la place de la voiture (Bordeaux)



Les valeurs de la droite : les traditions, l'ordre, la liberté individuelle, une faible intervention de l'Etat

| Les principaux partis politiques à droite : Les Républicains (LR), Horizons

Exemples de mesures menées par des mairies de droite :

- Baisse de 64% du budget des bibliothèques et des centres culturels (Toulouse)¹²
- Crédit d'une amende de 150 à 1500€ pour lutter contre les incivilités (Nice)¹³

7 [« Municipales 2026 : panorama des mairies en France par étiquettes politiques »](#), mai, 2025

8 [« La campagne des municipales est marquée par une forte dépolitisation »](#), La gazette des communes, 2014

9 [« Les vieux partis traditionnels face à la dépolitisation du personnel municipal »](#), France culture, 2025

10 [Ville de paris, Mairie du 20ème arrondissement](#)

11 [Métropole de Lyon](#)

12 [« Coupe drastique dans les centres culturels toulousains »](#), Mediaticés, 2025

13 [« Incivilités : la mairie de Nice annonce l'arrivée d'une nouvelle amende »](#), Nice presse, 2024

Ce clivage structure fortement l'échiquier politique mais il existe des partis se définissant comme centristes et plusieurs courants au sein même de la droite et de la gauche.



Les partis du centre peuvent pencher plus à droite ou à gauche selon les périodes, et affichent une volonté de concilier des idéaux des deux tendances (« en même temps »)

Les principaux partis politiques au centre : Renaissance, Union des démocrates et indépendants (UDI), Mouvement démocrate (MoDem)



Les partis d'extrême-droite défendent des idées et des valeurs de droite en s'appuyant sur la préférence nationale (forte limitation de l'immigration et des droits des personnes étranger·es) et un traditionalisme très marqué.

Les principaux partis politiques à l'extrême-droite : Le Rassemblement National (RN), Reconquête

Exemples de mesures menées par des mairies d'extrême-droite :

Une émission de France Culture a été consacrée au bilan des mairies gérées par le RN : « [Gestion municipale du RN : quel bilan ?](#) », (2024)

- Baisse de 20% du budget des écoles (Fréjus),
- Installation de caméras de surveillance (Hénin-Beaumont)
- Réduction des budgets sociaux, diminution voire suppression de structures comme les missions locales ou les centres de vie sociale (Mantes La Ville)¹⁴

La liste complète des partis politiques en France se trouve [ici](#).

¹⁴ [« Dans les villes gérées par le RN : budgets sociaux sabrés, démocratie entravée, indemnités des maires augmentées »](#), Basta média, 2020

5. Quelles animations proposer ?

Quels types d'actions mettre en œuvre ?
Comment créer du débat autour des élections ?
S'autorise-t-on à aborder des questions politiques avec les résident.es et comment ?

Toutes ces questions et bien d'autres encore se posent aux équipes qui ne se sentent parfois pas légitimes pour travailler ces sujets.

Si on tentait de constituer ensemble un savoir, une expérience, jeunes, équipes et administrateur-trices ?

Pas de panique !

- On apprend en faisant, il n'y a pas de mauvaise manière de faire. Alors on peut y aller, on est légitimes à oser. On se lance !
- Des ressources existent, internes et externes que nous vous proposons ci-après.

Et si vous avez des doutes, des questions, besoin d'échanger sur ces sujets, vous pouvez nous contacter. N'hésitez pas également à solliciter votre Urhaj et/ou à aborder cette question en commission socio-éducative avec d'autres collègues.

L'ANIMATION D'ACTIONS SUR DES SUJETS POLITIQUES : POSTURE ET CADRE

Quelle posture adopter ?

Avant même de mettre en place des actions (notamment débats) sur ces sujets, il est intéressant de réfléchir à sa **posture d'animateur-trice** : quel est mon rôle ? Comment ne pas être partisan.e dans les échanges ? Comment ne pas être dans l'injonction vis-à-vis des jeunes ? Comment réagir face à des propos racistes, sexistes, homophobes ?

Quelques conseils sur la posture :

Vous n'êtes ni juge ni arbitre : vous devez rester impartial.e

Ne cherchez pas à donner votre avis ou à réagir directement aux propos provocateurs ou polémiques des participant·es, mais incitez les participant·es à autoréguler le débat. Par exemple, demander aux autres jeunes ce qu'ils ou elles en pensent.

Vous devez permettre l'expression de chacun·e et permettre que le groupe apporte des réponses aux attentes

Restez dans une posture de conseil et non d'injonction

Vous êtes gardien·ne du cadre

Dans la mesure du possible, il est conseillé d'**être 2 pour l'animation** : proposer par exemple à un·e administrateur·trice de participer à ces moments, à d'autres collègues de l'équipe, voire à des intervenant·es extérieur·es.

Le cadre à poser

Les sujets étant sensibles et pouvant mener à des polémiques, il est important de fixer un cadre clair et sécurisant.

Voici quelques conseils pour animer ces temps d'échanges avec les jeunes :

- Instaurer des règles de fonctionnement collectif dès le début de l'action **en associant les jeunes à leur élaboration** et ne pas hésiter à les rappeler régulièrement. Par exemple:
 - Bienveillance et non jugement : on respecte la parole de chacun·e
 - Pas d'obligation de dire pour qui on va voter ou quelles sont ses idées
 - Si besoin, utiliser un "bâton de parole" pour laisser chacun·e s'exprimer, éviter qu'on se coupe la parole, etc.
 - Rappeler le **cadre de la loi** notamment sur les propos discriminatoires et racistes
 - **Quelques conseils** pour réagir face à des propos racistes

Vous pouvez proposer aux participant·es d'ajouter d'autres règles.

- **Lorsque les jeunes posent des questions auxquelles vous n'avez pas la réponse, proposez-leur de la rechercher ensemble**, ce qui permet de :

- leur donner des réflexes pour confronter différentes sources d'informations
- se questionner sur la qualité des sources
- développer son esprit critique

Quelques conseils : https://lequartier.animafac.net/app/uploads/2013/01/guide_debatre-autrement.pdf

PROPOSITIONS ET OUTILS D'ANIMATIONS

Au-delà de l'information sur le vote et les programmes politiques, la sensibilisation aux élections s'inscrit dans le contexte plus général de l'exercice de la citoyenneté et pose des questions comme qu'est-ce qu'être citoyen·ne ? C'est quoi la démocratie ? Comment je peux agir, m'engager ? Comment décrypter les infos, développer mon esprit critique et me forger une opinion ? Il est d'autant plus important d'élargir le spectre des animations que certain·es jeunes n'ont pas le droit de vote.

Nous vous proposons donc un cycle d'animations avec des outils clé en main, réalisés par des acteurs externes ou par Habitat Jeunes, pour chacune de ces thématiques. Vous pourrez y piocher en fonction de vos compétences, des attentes et besoins des participant·es, du temps que vous pouvez y consacrer...

Nous avons réalisé quelques fiches ad hoc, d'autres ont été produites par l'Urhaj Hauts-de-France, à partir de diverses sources, ou par d'autres partenaires, principalement l'association [Electeurs en Herbe](#), mais aussi le ludopédagogue Sébastien Hovart.

THÈME	OUTILS	DESCRIPTION
CITOYENNETÉ ET ENGAGEMENT	Ma vision de l'engagement	Les participant·es seront amené·es à exprimer leur vision de l'engagement à travers une technique d'animation basée sur l'image : le photolangage.
	Jenga citoyen	Permet de débattre sur les différents éléments liés à la citoyenneté, et d'expliquer qu'il n'existe pas forcément une définition précise et unique de la citoyenneté.
DÉMOCRATIE	Mots Kados de la Démocratie	Permet aux participant·es d'exprimer leurs représentations et de définir plusieurs termes en lien avec la vie démocratique et politique.
	Scrabble ta Démocratie	Permet aux participant·es d'exprimer leurs représentations et leurs visions de la démocratie, grâce à un jeu s'inspirant du Scrabble.
SE REPÉRER DANS LA VIE POLITIQUE	Débat mouvant démocratie	Permet aux participant·es de débattre et de discuter sur des affirmations en lien avec la vie politique et démocratique.
	La boussole politique jeunes (les cartes et les instructions page 418)	Permet de donner à voir le champ des idéologies politiques avec des références à la pop culture
	Trivial Pursuit Vie politique	Basée sur le jeu Trivial Pursuit, permet aux participant·es de répondre à plusieurs questions en lien avec la vie politique française ; le ou la premier·e participant·e à remplir sa carte d'électeur, en répondant correctement aux différentes questions, a gagné le jeu.



THÈME	Outils	Description
S'EXPRIMER ET ARGUMENTER SUR DES SUJETS POLITIQUES	Fiche animation : Ah si j'étais maire	Permet de formuler des propositions à partir desquelles les participant·es pourront rédiger un cahier de doléances
	Défendre mon opinion	Les participant·es expérimenteront l'écriture d'un texte d'opinion ou d'un discours sur un enjeu municipal/local qui les touche
	Le Timeline sur l'extrême-droite (les cartes et les instructions)	Basée sur le jeu Timeline, permet aux participant·es de découvrir la manière dont l'extrême droite se construit et est renforcée, ainsi que son histoire.
S'EXPRIMER ET ARGUMENTER SUR DES SUJETS POLITIQUES	Fiche animation : Le Racomptoir	Permet de faire prendre conscience aux participant·es que beaucoup de choses sont politiques et que leur opinion a une valeur
	Photolangage « Ma vision de la politique »	Permet aux participant·es de s'exprimer sur leur vision de la politique à travers un photolangage.
	Le blason de ma commune	Les participant·es seront amené·es à exprimer leur vision de leur commune à travers une technique d'animation basée sur la conception d'un blason
	Débat : droit de vote des étranger·es aux élections municipales	Les participant·es sont invité·es à discuter sur la possibilité d'ouvrir le droit de vote aux étrangers
	Loup Garou sur les modes de vote	Permet aux participant·es, grâce à un jeu de société (le Loup Garou), de tester différents modes de vote à chaque tour lorsqu'ils et elles doivent choisir une personne à éliminer.
TEMPS CIVIQUE ET CITOYEN : COMMENT ON VOTE ?	Fiche animation : simulation d'un jour d'élection	Ce jeu de rôles permet aux participant·es de comprendre le déroulé d'un vote
	Fiche animation : élections municipales mode d'emploi	Permet aux participant·es de comprendre ce qu'il faut faire pour pouvoir voter et comment on vote
LES COMPÉTENCES DES COMMUNES/EPCI ET LE RÔLE DU/DE LA MAIRE	Le travail d' élue·e municipal·e	Les participant·es vont se mettre dans la peau d'un·e élue·e municipal·e, et à travailler en groupes pour simuler un conseil municipal et répondre à des problématiques concernant leur ville
	A qui s'adresser pour les causes qui nous touchent ?	Les participant·es auront à formuler leurs préoccupations concernant la société (de façon individuelle puis en groupes) et trouver les acteurs et actrices, notamment les élue·es, qui les prennent en charge

THÈME	OUTILS	DESCRIPTION
LES COMPÉTENCES DES COMMUNES/EPCI ET LE RÔLE DU/DE LA MAIRE	Kahoot sur les compétences (pour y accéder, envoyer un mail à coralie.rasoahaingo@unhaj.org)	Les participant·es seront amené·es à répondre à un quizz interactif pour découvrir les grandes compétences des communes et le rôle du/de la maire
	<u>Voter c'est gagner</u>	Permet aux participant·es de devenir maire d'une commune en répondant à diverses questions en lien avec des thématiques de société (logement, santé, travail, etc.) et des institutions politiques françaises et européennes.
COMPRENDRE LES PROGRAMMES	<u>Fiche animation : C'est kiki propose koi</u>	Les participant·es seront amené·es à passer en revue l'échiquier politique et les grandes différences droite/gauche puis échanger sur les programmes des candidat·es
	<u>Les programmes électoraux</u>	Les participant·es seront amené·es à analyser les programmes des listes candidates aux élections municipales
LUTTER CONTRE LA DÉSINFORMATION ET DÉVELOPPER SON ESPRIT CRITIQUE	<u>Info ou Intox ? Sherlock Holmes 2.0</u>	Cette activité a pour objet de mettre les participant·es dans la posture d'un·e "Sherlock Holmes" d'internet. Dans un premier temps, il est demandé aux participant·es de déterminer par leurs recherches si une information donnée est vraie ou fausse. Dans un deuxième temps, une vidéo pédagogique permet de transmettre des méthodologies de recherche sur internet.
	<u>Les affiches électoralles</u>	Les participant·es seront amené·es à analyser les programmes des listes candidates aux élections municipales
	<u>Opinion sous influence (+ annexe)</u>	Les participant·es travailleront en groupes et seront amené·es à réagir sur différentes affirmations concernant les facteurs d'influences du vote, à partir d'un corpus de textes (extraits d'articles et ouvrages).
	<u>Argumentation, persuasion et manipulation</u>	Les participant·es découvriront certains principes de l'argumentation au travers de mises en situation et seront amené·es à analyser un échange politique
	<u>Les moteurs de recherches citoyen</u>	Les participant·es seront amené·es à comprendre les enjeux liés aux moteurs de recherches, puis choisiront (individuellement ou en groupe) un moteur de recherche citoyen cohérent avec leur vision de l'engagement.

ORGANISER UNE RENCONTRE AVEC LES CANDIDAT·ES OU LES ÉLU·ES

Organiser un temps de rencontres dans la résidence entre le/les candidat·es et les jeunes / équipes peut être une très bonne manière de les mobiliser autour de ces élections.

Les objectifs :

Ouvrir le dialogue entre les jeunes, les équipes, la gouvernance et les candidat·es aux élections municipales

Rendre les jeunes acteur·ices du débat politique et de leur territoire

Rendre la politique plus accessible, concrète et incarnée pour les jeunes

Développer les liens entre l'association, les élus·es et le territoire

Porter un plaidoyer en faveur de l'habitat des jeunes, du modèle Habitat Jeunes, et plus largement de la prise en compte des enjeux de jeunesse

Une [fiche spécifique](#) a été réalisée pour vous aider à organiser ces rencontres, en lien avec le plaidoyer de l'Unhaj pour les élections municipales (cf. centre de ressources).

QUELQUES MÉTHODES D'ANIMATION PARMI D'AUTRES...

Toujours commencer par un petit brise-glace :

« la météo » : Comment je me sens par rapport à l'actu ? Utiliser des icônes météo et expliquer ce qu'on ressent par rapport à ce qu'il se passe dans le pays ou dans le monde.

« Brèves rencontres » : Invitez les participant·es à marcher librement dans la pièce. Lancez un sujet ou une question en lien avec l'animation. Laissez un temps de réflexion individuelle tout en déambulant, puis demandez aux participant·es de se mettre par deux avec la personne la plus proche, puis d'échanger sur le sujet donné. Au bout de quelques minutes, indiquez la fin de la discussion et le début d'une nouvelle marche. Vous pouvez donner une nouvelle question et renouveler autant de fois qu'il vous semble nécessaire.

Balle de parole : Invitez le groupe à s'installer en cercle, debout ou assis. Puis posez une question. Par exemple « Quelles sont vos attentes pour cette soirée ? ». Donnez la balle à une personne. Celle-ci est invitée à répondre, puis à envoyer la balle à quelqu'un·e pour lui passer la parole.

L'expression des attentes des jeunes : "la méthode des patates d'attentes"

Il est important de savoir où en sont les jeunes, leur niveau de compréhension et de connaissance du contexte et leurs questions.

Distribuez des post-it

Proposez leur d'écrire une attente par post-it en précisant que les attentes seront anonymes

On regroupe les jeunes et on récupère leurs post-it

L'animateur·ice lit un premier post-it et le positionne sur un paperboard, puis les suivants et les regroupe par thématique (« patates »), avec l'aide des jeunes

De grandes "patates" d'attente vont en ressortir et permettront d'adapter le déroulé

Des temps informels et courts dans le hall

Échangez avec les jeunes résident·es de manière informelle sur les élections en fin de journée (17h à 19h) dans le hall de la résidence, en vous appuyant sur le support de votre choix que vous pouvez afficher dans les espaces de passages/les espaces collectifs.

Animer un débat mouvant : la rivière du doute

Pour animer un débat, vous pouvez utiliser la méthode du débat mouvant. Le débat mouvant « rivière » est un débat mouvant binaire : « pour » ou « contre ». Il permet de faire émerger des arguments sur des points de vue opposés. C'est une méthode qui permet de dynamiser un temps de débat et il sert à faire émerger et creuser des désaccords.

Il a pour avantage que les personnes peu à l'aise à l'oral ne sont pas forcées de prendre la parole, leur simple positionnement dans l'espace exprime leur opinion.

[Cf fiche animation débat mouvant](#) réalisée par le Cnajep

PAS LE TEMPS D'ANIMER UN TEMPS ?

Pensez à l'affichage pour encourager les jeunes à aller voter :

- Une [affiche](#) pour encourager à aller voter réalisée par l'Unhaj
- 3 affiches réalisées par l'association Béthanie
 - [Comment voter?](#)
 - [Pourquoi voter?](#)
 - [Qui peut voter?](#)

Quels partenaires solliciter pour intervenir en résidence ?

Vous pouvez faire appel à un·e intervenant·e extérieur·e pour animer une rencontre ou des débats.

N'hésitez pas à vous renseigner sur les associations locales qui pourraient intervenir dans ce domaine.

Quelques idées :

Faire appel à des journalistes locaux (radio, presse écrite...) qui ont l'habitude d'animer des débats

6. Sites Ressources

Outils d'animation sur les élections

L'association Electeurs en Herbe a créé un cycle « élections municipales » avec de nombreux outils d'animation : <https://www.electeursenherbe.fr/>

NB : nous avons fait une sélection de fiches animation dans le tableau du cycle d'animations

Mobilisation des jeunes

L'Université Aix Marseille a lancé sa campagne citoyenne "L'indifférence ne fait pas la différence" pour inciter les jeunes, et notamment ses étudiants, à participer aux élections municipales de 2026. De nombreux outils de campagne ont été réalisés, ainsi qu'un mini-site pédagogique : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/actualites/amu-mobilise-la-jeunesse-pour-les-elections-municipales-2026>

L'AMF (Association des Maires de France) a lancé une campagne « Citoyens, citoyennes, osez l'engagement ! Votre commune a besoin de vous », pour encourager l'engagement citoyen dans la vie locale, pour rappeler une idée simple : la démocratie vit grâce à l'engagement de chacun. Aller voter, rejoindre un conseil municipal, participer à la vie associative...

Plus d'infos et le kit de com : <https://www.amf.asso.fr/OsezLEngagement/>

Se tourner vers les écoles de journalisme ou les universités (sciences politiques par exemple) : des enseignant·es ou étudiant·es sont susceptibles d'être intéressé·es

L'ONG « [A voté](#) », collectif citoyen indépendant, sans intérêt partisan, est engagée pour le progrès démocratique et la défense des droits civiques. Elle mène des campagnes de sensibilisation, de mobilisation et de plaidoyer pour une démocratie plus ouverte et inclusive, via des bénévoles. Il est possible de les contacter pour voir si un collectif existe dans votre ville.

Outils d'info et décryptage des discours politiques/de l'actu

A l'ère des réseaux sociaux, les canaux d'information se multiplient, tout comme les intox, fake news, etc. Il est parfois difficile de trier l'information, et de vérifier sa qualité, mais certains sites le font pour vous. Quelques exemples :

[AFP sur youtube](#) : 10 vidéos explicatives pour savoir comment chercher puis vérifier les infos, photos et vidéos en ligne

[La cité des chances](#) sur instagram

[Le podcast « Municipales 2026 : maire pour quoi faire ? »](#) (franceculture)

[Brut](#) sur les réseaux sociaux (youtube, instagram, tiktok)

[Les décodeurs](#) (Le monde)

[Datagora](#)

[L'heure du monde](#) (podcast)

Vous pouvez organiser des temps courts autour de vidéos de désintox sur des sujets précis, ou diffuser ces liens aux jeunes.



**Si vous avez expérimenté d'autres actions,
si vous souhaitez nous faire un retour d'expérience**

**(ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné, les difficultés rencontrées...),
l'Unhaj est preneuse de toutes vos bonnes idées, vos remarques,
pour faciliter ensuite les mises en relation entre vous !**

CONTACTS :

Coralie Rasoahaingo, déléguée à l'éducation populaire et aux pratiques écologiques
coralie.rasoahaingo@unhaj.org
01.74.02.75.24

Violaine Pinel, déléguée à l'action socio-éducative
violaine.pinel@unhaj.org
06.50.12.77.12

ANNEXE

QUELQUES EXEMPLES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES / EPCI

Voici quelques-unes des compétences des communes et EPCI, avec des exemples d'actions concrètes qu'elles peuvent mener.

NB : Ce tableau n'est pas exhaustif. Vous trouverez l'ensemble des compétences, ainsi que celles des autres collectivités et de l'Etat [ICI](#)

DOMAINE	COMPÉTENCES DE LA COMMUNE OU DE L'EPCI	CONCRÈTEMENT, QUE PEUT DÉCIDER UNE COMMUNE PAR EXEMPLE ?
URBANISME ET AMÉNAGEMENT	Maîtrise du foncier (sols) : Plan local d'urbanisme (PLU)	Décider de réserver plus de terrains pour construire des logements ou des espaces verts par exemple
	Opérations d'aménagement	Créer un nouveau quartier (ex : éco-quartier...)
	Délivrance des permis de construire	Autoriser un bailleur social à construire des logements sociaux sur la commune
	Co-pilotage des opérations de renouvellement urbain (démolitions/reconstructions, réhabilitation...)	En accord avec l'Etat et d'autres partenaires, démolir et reconstruire des immeubles dans un QPV (Quartier prioritaire politique de la Ville)
	Droit de préemption urbain (possibilité d'être informé des transactions immobilières et de se positionner comme acheteur pour éviter la spéculation)	Acheter un immeuble vacant pour y développer du logement ou une activité
LOGEMENT ET HABITAT	Pilotage du Programme Local de l'Habitat (PLH)	Décider les types de logements qu'il faut construire dans les 6 prochaines années (logements sociaux, privés, étudiants...)
	Participation au financement du logement social	Attribuer des subventions et garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux (organismes HLM) pour construire des logements sociaux
		Contribuer au financement de FJT
	Gestion d'organismes de logement social municipaux ou intercommunaux (OPH)	Développement et réhabilitation du parc de logements sociaux, y compris logements jeunes
	Participation aux commissions d'attribution des logements sociaux	Soutenir dans les commissions l'accès au logement social des jeunes de la commune
	Possibilité de mettre en place un encadrement des loyers du parc privé dans les communes en zone tendue (cf. simulateur pour savoir si vous êtes en zone tendue)	Candidater pour la mise en place de l'expérimentation d'encadrement des loyers sur son territoire
	Amélioration du bâti et pouvoir de police pour des immeubles menaçant ruine...	Mettre à l'abri les habitant·es de logements insalubres ou indignes

DOMAINE	COMPÉTENCES DE LA COMMUNE OU DE L'EPIC	CONCRÈTEMENT, QUE PEUT DÉCIDER UNE COMMUNE PAR EXEMPLE ?
ACTION SOCIALE ET SANTÉ	Animation d'une action générale de prévention et développement social, via la gestion de CCAS ou CIAS (Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale), l'attribution d'aides sociales et le soutien aux associations	Développer des actions sociales en direction des jeunes : épiceries solidaires, distributions alimentaires, aides au départ en vacances... Développer des « espaces jeunes » (lieux de rencontres et d'activités pour les jeunes) Soutenir les associations dans le domaine de l'écologie, la lutte contre les discriminations... Développer les loisirs via les centres de loisirs
	Soutien aux associations et dispositifs qui accompagnent l'engagement des jeunes (facultatif)	Financement de centres sociaux, de FJT, de Points Accueil Ecoute Jeunes, etc.
	Gestion du fonds d'aide aux jeunes en difficulté	Financer des « bourses au permis », d'aides au BAFA, de formations, d'aides aux transports...
	Possibilité de participer au financement du FSL (Fonds de Solidarité Logement)	Alimenter ce Fonds par exemple avec des aides à l'accès au logement (aide à l'emménagement et au financement du dépôt de garantie)
SÉCURITÉ	Exercice de la police municipale / police administrative générale : bon ordre, sécurité et salubrité publique	
	Gestion de la circulation, stationnement...	Créer des parc-relais pour limiter la circulation en ville, des voies vertes...
	Prévention de la délinquance : présidence du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)	Mettre en place de la vidéo-surveillance, des actions de prévention (usage des réseaux sociaux, violences et harcèlement à l'école, rapprochement jeunes-polices...)
EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	Concours au service public de l'emploi	Soutenir les missions locales
	Possibilité de mettre en œuvre des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi	Soutenir l'emploi des jeunes Développer l'insertion par l'activité économique
ENSEIGNEMENT	Création des écoles primaires et maternelles et contribution à leur gestion : construction, extension, équipement, restauration scolaire (facultatif), activités périscolaires...	Mettre en place les cantines à 1€
SPORT	Construction et fonctionnement des équipements sportifs de proximité : piscines, gymnases...	Créer des équipements sportifs
	Subventions aux clubs, associations...	Faciliter l'accès de tou·tes aux activités sportives

DOMAINE	COMPÉTENCES DE LA COMMUNE OU DE L'EPCI	CONCRÈTEMENT, QUE PEUT DÉCIDER UNE COMMUNE PAR EXEMPLE ?
ACTION CULTURELLE	<p>Création de gestion de bibliothèques, musées, centres culturels...</p> <p>Soutien à la création et aux pratiques culturelles</p>	<p>Faciliter les partenariats avec les structures jeunesse pour l'accès des jeunes à ces équipements (réductions, médiation culturelle...)</p> <p>Créer des résidences d'artistes</p>
TRANSPORTS PUBLICS	Autorité organisatrice de la mobilité : services réguliers ou à la demande, accompagnement à la mobilité pour les personnes en situation de vulnérabilité	Encourager les mobilités douces (services de vélos partagés...)
POLITIQUES TRANSVERSALES À DESTINATION DES TERRITOIRES FRAGILES	Pilotage et mise en œuvre du contrat de ville (dans les Quartiers Prioritaires de la Ville = QPV)	Mettre en place des actions associatives d'insertion, de lien social... dans les quartiers prioritaires

Autres compétences des communes/EPCI : accueil du jeune enfant, déchets, voirie, environnement et patrimoine, domaine économique, eau et assainissement, énergie, etc.

IMPORTANT : les communes peuvent créer un Conseil municipal d'enfants et de jeunes. Ce conseil a un rôle consultatif. Il permet de reconnaître les enfants et les jeunes comme citoyen.nes à part entière.

Plus d'infos : <https://www.anacej.fr/>



Union nationale pour l'habitat des jeunes

12, avenue du Général-de-Gaulle — CS 60019 — 94307 Vincennes Cedex
01 41 74 81 00 — www.habitatjeunes.org



Création graphique et illustrations : Emma Mongenot